

Dimanche

FÊTE
Sainte-Prudence

ANNIVERSAIRE
Christian
Clavier
(60 ans)

SOIRÉE SPÉCIALE

PRÉSIDENTIELLE
2012

28,40%

25,50%

PRÉSIDENTIELLE

Jusqu'ici, TF1, France 2 et France 3 ont respecté la loi. Mais pour combien de temps encore ?

LA COURSE À L'INFO EST DÉCLARÉE!

Présidentielle

L'embargo des résultats avant 20h est-il tenable?

TF1 france 2 france 3

Dès 18h50 Ém. spéciale
Élection présidentielle

Au soir du premier tour, réseaux sociaux et médias étrangers ont diffusé les résultats bien avant 20h. Et les médias français, qui respectent l'embargo, sont en colère. Qu'en sera-t-il ce dimanche ?

Que risque-t-on en divulguant les résultats avant 20h ?

La loi est très claire : quiconque donne publiquement sondages ou résultats avant la fermeture de tous les bureaux de vote en France métropolitaine encourt une amende de 75000 €. Même les particuliers. «Une cellule de veille saisira le procureur de la République de Paris des infractions qu'elle aura constatées», déclare Jacques-Henri Stahl, rapporteur général de la Commission nationale de contrôle de la campagne. Sabine Lipovetsky, avocate spécialisée en nouvelles technologies (cabinet Kahn & Associés), précise : «C'est ensuite au procureur de décider des suites pénales.» Une menace qui n'a pas empêché les internautes de diffuser des sondages sortis des urnes dès 17h sous le code «Radio Londres»!



Que vont faire les chaînes de télé ?

Au premier tour, aucune chaîne n'a dérogé à la loi et toutes ont attendu 20h. «C'est par respect vis-à-vis d'un scrutin démocratique dont la vérité pourrait être altérée», plaide Éric Revel, directeur général de LCI. «Mais il est toujours possible de laisser des indices de façon détournée», rappelle Roselyne Febvre, rédactrice en chef du service politique de France 24. On se souvient ainsi qu'en 2002 (lorsque Jean-Marie Le Pen s'est retrouvé au second tour), dès 18h30, les journalistes parlaient d'«une grosse surprise à 20h»!

Quel média donnera les résultats le premier ?

Comme au premier tour, les médias étrangers, belges et suisses, ne devraient pas respecter l'embargo. La Commission de contrôle se réserve le droit de les attaquer et tente d'obtenir la fermeture de tous les bureaux de vote à 20h. «La loi pénale est applicable même pour un site étranger lorsqu'il y a réception de l'information par les internautes français», remarque M^e Lipovetsky. En France, l'AFP a divulgué dès 18h50 les estimations du premier tour en précisant que leurs diffusions au grand public relevaient de la responsabilité de ses clients. Le lendemain, pourtant, la Commission a ouvert une enquête pour violation de la loi visant l'AFP et des médias étrangers.

D'où viennent les chiffres ?

Lorsque 20h retentit et que toutes les chaînes donnent leurs résultats, il ne s'agit pas de sondage sorti des urnes, mais d'estimations. L'institut CSA nous explique le processus : «Nos enquêteurs assistent au dépouillement des bulletins dans un certain nombre de bureaux de vote représentatifs. Au bout de 100 bulletins dépouillés, ils font remonter l'info et notre plateforme consolide les données de tous les enquêteurs. C'est ce qui donne les résultats de 18h30 qui sont affinés par la suite.» Jean-Daniel Lévy, directeur du département Politique & Opinion de l'institut Harris Interactive, constate : «Une fois les résultats envoyés, il est difficile d'assurer l'embargo.» Les résultats définitifs sont connus en fin de soirée ou pendant la nuit.

Faut-il modifier la loi ?

Pour Olivier Galzi, journaliste à i>télé, «il faudra bien qu'elle s'adapte aux réseaux sociaux et à Internet». Sa préconisation : «Que les bureaux de vote ferment tous à la même heure.» Ce que le gouvernement a refusé pour le second tour. De son côté, Éric Revel n'est pas du même avis : «Dans de nombreuses villes, ça n'a aucun sens de fermer les bureaux de vote à 20h, et les faire fermer à 18h risque d'augmenter l'abstention dans les grandes villes.»

ROMAIN BUTHIGIÉ

DIMANCHE 6 MAI